



Incapacité de travail : refus de la banque

Par **Mano**, le **31/05/2010** à **22:55**

Bonjour

mon mari a appris le 10/01 être atteint d'un cancer.

Il a fait un prêt professionnel le 6/01/10, et a signé un questionnaire dans lequel figuraient des questions sur son état de santé ; il a fait une erreur en répondant non à la question "avez-vous été en arrêt de travail au cours des 6 derniers mois ?" or il en avait eu 1 du 17/12 au 4/01/10 pour subir des examens.

Nous avons au total 3 prêts avec cette banque ; et elle s'appuie sur le fait que les 1ers signes de l'affection responsable de l'arrêt de travail actuel ont été dignostiqués avant la date d'effet du contrat d'assurance".

A la rigueur, qu'elle ne prenne pas en charge le dernier prêt ; je peux comprendre, mon mari a eu tort de ne pas signaler son arrêt de travail ; mais peut-elle également de prendre en compte les 2 autres prêts que datent de plus d'1 an ?

Merci de me répondre : La banque est-elle dans son droit ? Que puis-je faire pour prouver notre bonne foi ?